



## problème familial du au dette de mon paternel

Par **kelly1989**, le **01/03/2009** à **19:14**

mon pere s'est remarié avec une africaine et a l'intention de déménager la bas seulement avant de partir il fait des dettes qu'il n'a pas l'intention de rembourser. Quelque je risque de son vivant et a son décès.

Par **ardendu56**, le **01/03/2009** à **21:28**

Une enfant n'est pas responsable des dettes de ses parents.  
Donc vous ne risquez rien de son vivant. A son décès soit vous acceptez l'héritage ET vous acceptez les dettes, soit vous refusez l'héritage, donc vous refusez les dettes. Vous n'aurez rien en héritage et rien à payer non plus (sauf peut être l'enterrement.)  
Bien à vous.